

31 JANVIER 2024

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Coderre, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 153 000 \$
2. Office municipal d'habitation de Percé – Représentant de la Ville au conseil d'administration
3. Projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté dans l'ancienne école Assomption de Val d'Espoir – Bail avec les personnes responsables du service de garde

**RÉS. NO. 039-2024 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT DE 153 000 \$**

---

Madame la conseillère Shanna Roussy donne avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 153 000 \$ sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 626-2024 est déposé.

**RÉS. NO. 040-2024 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – REPRÉSENTANT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le mandat de la mairesse, madame Cathy Poirier, à titre de représentante de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Percé, pour une durée de trois ans.

**RÉS. NO. 041-2024 : PROJET-PILOTE DE RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ DANS L'ANCIENNE ÉCOLE ASSOMPTION DE VAL D'ESPOIR – BAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** par résolution adoptée le 23 février 2023, la Ville de Percé acceptait de devenir partenaire de la communauté dans le cadre de la mise en place d'un projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté proposé par le centre de la petite enfance La Belle Journée inc., dans l'ancienne école Assomption de Val d'Espoir;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet-pilote a été accepté par le ministère de la Famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de la petite enfance La Belle Journée inc a informé la Ville que mesdames Britany Quirion et Mélissa Quirion ont été reconnues comme responsables de service de garde dans le cadre de ce projet-pilote;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit signer un bail avec les responsables du service de garde pour le local aménagé à cette fin dans l'ancienne école Assomption de Val d'Espoir;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de bail a été soumis au conseil municipal et que celui-ci s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la mairesse, madame Cathy Poirier, et la greffière, madame Gemma Vibert, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, le bail à intervenir avec mesdames Britany Quirion et Mélissa Quirion.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, madame la mairesse annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 19 H 45**, madame la conseillère Doris Réhel propose la levée de la présente séance.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**